

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

MAIRIE DE ST FERREOL DES COTES

Adresse: Le Bourg 63600 ST FERREOL DES COTES

Tél : 04.73.82.43.29

MAIL : saint-ferreol-des-cotes.mairie@wanadoo.fr

Le 13 avril 2018

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : 587 053,92 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
011 – Charges à caractère générale	223 464,92
012 – Charges de Personnel	129 770
014- Atténuation de produits	100
65 Autres charges de gestion courante	59 886
66 – Charges financières	8 045
67 – Charges exceptionnelles	32 000

022- Dépenses imprévues	5 168
023 – Virement à l’investissement	120 852
042 – Opérations d’ordre	7 768
<u>TOTAL</u>	587 053,92

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
013 – Atténuations de charges	950
70 – Produits des services	64 863
73 – Impôts et taxes	192 773,14
74 – Dotations et participations	94 724
75 – Autres produits de gestion courante	6 769
76 – Produits financiers	2
77 – Produits exceptionnels	50 311
78 – Reprises sur provisions	0
042 – Opérations d’ordre	0
002 – Résultat antérieur	176 661,78
<u>TOTAL</u>	587 053,92

Chapitre 73 : la fiscalité

Taxe d’habitation : **8,20 %**

Taxe sur le foncier bâti : **9,20 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **47,60 %**

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 82 535 € soit une baisse de 0,99 % par rapport à 2017.

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif 2018 = 524 172,09 €

Dépenses :

- Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :
 - accessibilité : 42 000 €
 - Aménagement de bourg : 327 600 € sur 2 ans
 - Portes fenêtres des bâtiments communaux : 20 000 €
 - Eclairage public (TEPCV) : 4 300 €
 - Eclairage Public (CEE) : 9 063 €
 - Achat de matériel : 20 000 €

Etat de la Dette :

Capital restant dû en 2018 : 236 800,61 €

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- **Etat** : accessibilité : 10 318 €, Aménagement de bourg : 81 900 €,
- **Département** : Aménagement de bourg : 56 647 €
- **Région** : accessibilité : 13 757 €, aménagement de bourg : 50 000 €,

Le Maire,
Dane FORESTIER

